Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-073-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe ZAC des Livraindières
Compte administratif 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-073

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2024, le 13 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 mai, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Etaient présents :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY LES DEUX EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-073-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification(s) : 28/05/2024

(SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU LA MULOTIERE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE SUR AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY MIVOIE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) M. Marc AVENARD (LURAY) ; M ; Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT OUEN MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Pierre SANIER (BU) donne pouvoir à Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Monsieur SOURISSEAU ne prend pas part au vote et se retire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-073-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Il a été exposé que,

Le compte administratif 2023 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023 relatives à l'aménagement et à la viabilisation des terrains sur cette zone d'activités en vue de leur commercialisation. Il doit être approuvé par le conseil communautaire avant le 30 juin 2024. Lors de l'adoption du compte administratif, Monsieur SOURISSEAU, Président de la Communauté d'agglomération, quittera la séance.

Ce budget est géré en comptabilité de stock. Ce mode de gestion est appliqué lorsque les acquisitions précèdent des cessions à court ou moyen terme. Les biens ne sont pas intégrés au patrimoine de la collectivité. Ainsi chaque année sont constatés « les flux » d'entrées (acquisitions de terrains), les travaux réalisés sur ces terrains et les cessions enregistrées sur l'exercice. Les opérations étant équilibrées « in fine », les résultats constatés à la fin de chaque exercice sont variables d'une année sur l'autre, compte tenu des éléments enregistrés sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 269 088,60	1 269 088,60	846 883,60	846 883,60
Réalisé	401 301,20	262 764,02	191 489,84	224 876,47
Résultat de l'exercice	**-138 537,18**		**33 386,63**	
Reprise du résultat N-1	-507 384,33		382 883,60	
Résultat de clôture	**-645 921,51**		**416 270,23**	
Restes à réaliser			-	-
Résultats nets	**-645 921,51**		**416 270,23**	

Il n'y a pas de restes à réaliser sur un budget de stocks.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	**ALLOUE 2023**	**REALISE 2023**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	247 944,27	126 793,29
66 CHARGES FINANCIERES	24 880,00	24 815,72
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**272 824,27**	**151 609,01**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	124 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	224 876,47
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	24 880,00	24 815,72
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**488 880,00**	**249 692,19**
Total Dépenses	**761 704,27**	**401 301,20**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** sont principalement composées du paiement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que de divers travaux de raccordement et de viabilisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-073-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

RECETTES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	461 325,00	106 675,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,12
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 750,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**461 325,00**	**110 425,12**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	782 883,60	127 523,18
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	24 880,00	24 815,72
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**807 763,60**	**152 338,90**
Total Recettes	**1 269 088,60**	**262 764,02**

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	64 000,00	63 966,66
Sous total dépenses réelles d'investissement	**64 000,00**	**63 966,66**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	782 883,60	127 523,18
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**782 883,60**	**127 523,18**
Total Dépenses	**846 883,60**	**191 489,84**

RECETTES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 000,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	224 876,47
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**464 000,00**	**224 876,47**
Total Recettes	**464 000,00**	**224 876,47**

VU *le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5 ;*
VU *le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
Monsieur Sourisseau ne prend pas part au vote et se retire

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Zac des Livraindières de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-073-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 28 mai 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 28 mai 2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**